

sottise. Quand nous nous efforçons d'améliorer la loi, qui est censée protéger contre ce qu'on a toujours considéré comme une méthode injuste et même malhonnête de concurrence, j'ose espérer qu'on ne nous qualifiera pas encore de sombres conspirateurs, désireux d'augmenter les droits douaniers.

M. McIvor: La loi sur les douanes prévoit-elle une certaine protection en faveur des horticulteurs?

L'hon. M. McCann: Si l'honorable député veut bien se donner la peine de lire le compte rendu des débats, il trouvera la réponse à sa question. La réponse a été donnée alors qu'il était absent de la Chambre.

M. le président: Le comité est-il prêt à la mise aux voix?

M. McIvor: Voilà pourquoi j'ai posé la question, j'avais l'impression qu'on recourait déjà à des mesures de protection.

M. Winch: Je vais appuyer la proposition d'amendement dont le comité est présentement saisi. Je ne crois pas que la mesure, telle qu'elle a été présentée, puisse régler les problèmes auxquels font face au Canada les diverses industries et l'agriculture en particulier. Tant que nous maintiendrons le présent régime économique, nous ne pourrons ni au Canada ni ailleurs trouver de solution permanente à nos problèmes mais il ne nous en faut pas moins voir les faits tels qu'ils sont. Si le Gouvernement et la Chambre estiment nécessaire d'assurer partiellement au moins la protection des travailleurs du pays et de l'industrie en général, et bien moi aussi j'ai l'intention d'appuyer le principe dont on s'inspire!

Toutefois, si j'appuie en principe le bill modificateur du Gouvernement, je tiens à déclarer d'autre part bien nettement que je fais miennes les paroles prononcées il y a quelques jours par le chef de notre parti à la Chambre, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, par lesquelles il a fait ressortir les dangers que pourrait présenter la loi et a demandé au Gouvernement pour protéger la population, de donner l'assurance qu'on ne recourrait à la loi qu'en cas de nécessité absolue et uniquement lorsqu'elle tendrait non pas à garantir ou à rendre possible le versement de dividendes mais à améliorer le sort des ouvriers de l'industrie, à assurer aux consommateurs un prix raisonnable à l'égard des articles qu'ils achètent.

Après avoir exposé les principes généraux qui s'appliquent ici, pourquoi me suis-je déclaré en faveur de l'amendement? Pour un simple motif, monsieur le président, un motif important et logique.

Si, de l'avis du Gouvernement, l'économie du pays exige l'adoption d'une modification de ce genre à l'intention d'une industrie ou d'un groupe d'industries, je pose en principe que cette modification devrait viser tous les secteurs de notre économie. Si la mesure est bonne dans un secteur, si elle est nécessaire dans un secteur, nous devrions voir à accorder la même protection, s'il en est, dans les secteurs de notre économie.

Je ne suis pas disposé à appuyer un texte législatif qu'on nous soumet en vue de protéger un seul groupe, un seul secteur ou une seule industrie. Si le principe dont s'inspire ce texte est juste, il convient à toute notre économie. Que le Parlement reconnaisse ce principe pour tous; autrement nous ne devrions pas le reconnaître du tout.

La question met en cause une industrie qui m'intéresse au plus haut point, l'agriculture. Bien que j'aie suivi attentivement le débat, je n'ai pas encore...

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais nous étudions, n'est-ce pas, l'amendement proposé par l'honorable représentant d'Eglinton en vue de rayer de l'article le mot "fabriqués". Je demanderais à l'honorable député de faire preuve de collaboration en s'en tenant à l'amendement.

M. Winch: Monsieur le président, je ferai observer très respectueusement que ce que je dis se rattache directement à l'amendement et s'oppose à la déclaration faite par le ministre du Revenu national lorsqu'il a dit qu'à son avis l'agriculture était suffisamment protégée. Étant donné que le ministre a exposé la question dont je parle de façon assez détaillée j'ai cru que j'avais absolument le droit de dire que je ne partageais pas son opinion. D'après l'expérience que j'ai acquise en Colombie-Britannique au cours des vingt dernières années, les mesures législatives qui figurent maintenant dans le recueil de nos lois ne suffisent pas à assurer la protection nécessaire en Colombie-Britannique parce que...

M. le président: A l'ordre. L'étude de cet article en comité ne permet pas à l'honorable député de traiter d'autres mesures législatives.

M. Winch: Je ne le fais pas, monsieur le président. J'aimerais savoir pourquoi un ministre de la Couronne peut traiter une question, alors que si un député de l'arrière-plan de l'opposition veut lui répondre sur le même sujet, il enfreint le Règlement. A mon avis c'est une injustice. Je ne crois pas que ce soit juste ni conforme au Règlement de la Chambre.